

## Atelier 2 : potabilité des eaux distribuées : un enjeu sanitaire

### Valeurs à retenir :

- 150 l d'eau consommé /jour/personne pour seulement 2 l d'eau de boisson/jour/personne

### Sur la question du suivi de la qualité des eaux distribuées et des normes de potabilité :

Il est fait le constat d'une augmentation spectaculaire des analyses d'eau potable distribuée et de leurs coûts. Quelle est donc la pertinence de ces analyses ?

La mise en concurrence organisée par la DDASS dans le cadre du marché public des analyses d'eau potable a provoqué une baisse de 25% du coût des analyses.

Il est rappelé que les normes sont adaptées aux publics sensibles (nourrissons et personnes âgées), hormis certains usages spécifiques ~~sujets présentant des pathologies particulières~~ (eau pour les dialyses,...). Pour exemple la norme de 50 mg/l de Nitrates a été fixée pour les enfants.

Les études toxicologiques menées sur tous les éléments potentiellement dangereux pour la santé humaine, permettent de fixer des normes très protectrices.

Le risque de contamination par l'eau a fortement diminué grâce aux suivis et aux analyses. Pour les pesticides, dès le dépassement de 20% de la dose présentant un risque sur la santé humaine, la DDASS fait des recommandations.

L'impact de certaines substances telles que les pesticides ont des effets à long terme sur la santé, il est donc important d'assurer un suivi de la contamination des eaux distribuées par ces substances et anticiper des éventuels problèmes de santé publique.

De nouvelles normes sur de nouveaux paramètres (produits médicamenteux,...) vont prochainement être appliquées, de même l'évolution de certaines normes comme celles concernant le Plomb et l'arsenic se sont affinées avec une meilleure connaissance des risques sanitaires et la sensibilité accrue des appareils d'analyses.

Il est souhaitable de plus sensibiliser la population et les élus sur les contaminations bactériennes de l'eau qui constituent un risque immédiat pour la santé.

### Sur la question de la Chloration de l'eau potable et ses effets :

Les sous produits de la désinfection sont peu présents en Corrèze car l'eau est pure (bien en dessous des normes et très peu minéralisé)

Est-ce que la mise en place du plan Vigi-pirate a provoqué l'augmentation des doses de chlore ce qui a fait baisser la consommation de l'eau du robinet comme eau de boisson ?

Il n'est pas constaté une utilisation exagérée de la Chloration depuis la mise en place du plan Vigi-pirate.

Il semblerait que la baisse de la consommation d'eau potable comme eau de boisson pourrait s'expliquer par des problèmes d'odeur et de goût liés à la chloration (grande longueur des réseaux d'eau en milieu rural).

La DDASS constate, sur un certain nombre d'installations, qu'il est possible de faire de l'eau potable avec du chlore "sans goût de chlore"

Il est rappelé les dispositifs de désinfection les plus courants, à savoir :

#### La désinfection par UV

Ce procédé est intéressant, car il ne laisse pas de goût et est efficace pour les virus et parasites, cependant la désinfection instantanée des eaux présente une rémanence insuffisante de la désinfection.

#### La désinfection par Chloration

Ce procédé est intéressant, car c'est une désinfection durable et moins coûteuse que l'UV, mais présente des sous produits de dégradation générant parfois du goût et des odeurs désagréables.

L'idéal serait de coupler les deux systèmes.

### Sur la question de la récupération des eaux de pluie pour l'alimentation en eau potable

Est-ce que l'alimentation en eau potable par l'eau de pluie récupérée à partir de toitures peut être une solution ?

Se pose la question de la qualité de cette eau (ruissellement sur toiture, retombés atmosphériques, ...) ? et des conditions de stockage, l'eau de pluie n'est pas potable même dans des conditions de stockage adapté (10°C), les risques de contamination sont importants.

Pour ces raisons l'utilisation de l'eau de pluie pour l'alimentation humaine n'est pas autorisée par la réglementation.

### Sur la question d'une assistance à la gestion et à la maintenance des infrastructures d'alimentation en eau potable

il est souligné le rôle important que pourrait mener le SATEP (Service d'assistance technique à l'eau potable), auprès des collectivités en régie, notamment pour apporter un appui à la gestion des dispositifs de chloration sur certaines installations.

De même, il est rappelé que la Fédération départementale de l'eau a été créée pour apporter un soutien à l'ensemble des collectivités distributrice d'eau.